



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 20507

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations de nombreuses personnes âgées quant à la diminution de la prise en charge de leur aide ménagère par l'assurance vieillesse. Depuis le 1er septembre dernier, cette mesure consécutive à une directive de la CNAV pénalise non seulement les personnes aidées, mais aussi les salariés, qui ont vu leur nombre d'heures de travail chuter fortement. Alors que les besoins sont en constante augmentation du fait de séjours hospitaliers de plus courte durée, la décision de la Caisse nationale d'assurance vieillesse s'avère tout à fait inappropriée et ses effets néfastes seront encore aggravés par le caractère restrictif de la nouvelle prestation spécifique dépendance. En conséquence, il lui demande si elle envisage de faire adopter des modifications de la loi relative à la PSD afin de mettre en oeuvre une véritable politique d'aide et de maintien à domicile des personnes âgées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20507

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5655